



*Ce texte est une version provisoire.
Seule la version qui sera publiée dans
la Feuille fédérale fait foi.*

**Arrêté fédéral
portant approbation de la décision n° 1/2021 du Comité mixte
UE-Suisse modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'ac-
cord du 25 juin 2009 entre la Confédération suisse et la Commu-
nauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des for-
malités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures
douanières de sécurité**

du...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du ...²,

arrête:

Art. 1

¹ La décision n° 1/2021 du Comité mixte UE-Suisse du 12 mars 2021³, modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'Accord du 25 juin 2009⁴ entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises, ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

1 RS 101
2 FF 2021...
3 RO 2021 250
4 RO 0.631.242.05

Approbation et mise en œuvre de la modification du chapitre III et des annexes I et II de l'accord sur la facilitation et la sécurité douanières

«%ASFF_YYYY_ID»

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum facultatif (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3Cst.).

Conseil national, [date]

Conseil des États, [date]

Le président: Andreas Aebi

Le président: Alex Kuprecht

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: [Date]

Délai référendaire: [Date]